Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20240321-ANNDEL-016-2024-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Manduel
VILLE DE MANDUEL

TARIFS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

(délibération n°24-016 du 21 mars 2024)

	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE POUR LES FORAINS		
Tarifs fête votive		
Si la fête votive dure entre 1 et 4 jours :		
Stand Alimentation		
- Jusqu'à 15m²	Forfait	70,00€
- Au-delà de 15m² (calcul au m²)	Forfait	10,00€
Stand Manèges		
- Entre 0m² et 100 m² (Calcul au m²)	Forfait	1,50€
- Entre 100m² et 180 m² (Calcul au m²)	Forfait	2,00€
- Au-delà de 180 m² (Calcul au m²)	Forfait	3,00€
Autres stands (Jeux)		
- Calcul au m²	Forfait	3,50€
Stands Adultes	Forfait	300,00 €
Si la fête votive dure plus de 4 jours :		
Stand Alimentation		
- Jusqu'à 15m² (forfait)	Forfait	100,00 €
- Au-delà de 15m² (calcul au m²)	Forfait	10,00 €
Stand Manèges		
- Entre 50m² et 149 m² (Calcul au m²)	Forfait	2,00 €
- Entre 150m² et 180 m² (Calcul au m²)	Forfait	3,00 €
- Au-delà de 180 m² (Calcul au m²)	Forfait	5,00 €
Autres stands (Jeux)		
- Calcul au m²	Forfait	5,00 €
Stands Adultes		300,00 €
Tarifs hors fête votive		
Stand Alimentation (par m²)	Par jour	0,50€
Stand Manèges		
- Entre 0m² et 100 m² (Calcul au m²)	Par jour	0,30€
- Entre 100m² et 180 m² (Calcul au m²)	Par jour	0,50€
- Au-delà de 180 m² (Calcul au m²)	Par jour	0,75€
Autres stands (Jeux) – Calcul au m²	Par jour	0,30€

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20240321-ANNDEL-016-2024-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Manduel
VILLE DE MANDUEL

	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE POUR LES CIRQUES / SPECTACLES AMBULANTS		
Cirque de plein air (emprise inférieure à 500 m²)	Par jour	40,00€
Cirque bâché (emprise inférieure à 500 m²)	Par jour	100,00€
Droits de place pour les spectacles ambulants (ex spectacle marionnettes)	Par jour	30,00€
DROITS DE PLACE VENTE DIVERSES		
Vente de fleurs lors de la Toussaint Devant le cimetière	Par jour	8,00€
Camion outillage ou autres types de vente (matelas)	Par jour	35,00€
DROITS DE PLACE – INSTALLATION TERRASSES A TITRE COMMERCIAL (cafés, bars, restaurants, …)		
Terrasses non couvertes		
Catégorie 1 : Hors fête votive		
Saison haute – du 1er mai au 31 octobre :		
- Si installation supérieure à 15 jours	Par mois	1,20 €/m²
- Si installation inférieure à 15 jours	Par jour	0,05 €/m²
Saison basse – du 1er novembre au 30 avril :		
- Si installation supérieure à 15 jours	Par mois	0,20 €/m²
- Si installation inférieure à 15 jours	Par jour	0,05 €/m²
Catégorie 2 : Durant la fête votive :		
Cours Jean Jaurès		
- Si installation inférieure ou égale à 3 jours	Par jour	1,00 €/m²
- Si installation supérieure à 3 jours	Forfait	5,00 €/m²
Autres voies :		
- Si inférieur ou égal à 3 jours	Par jour	0,75 € /m²
- Si supérieur à 3 jours	Forfait	2,50 €/m²
Catégorie 3 : Fête hors la fête votive :		
- Installation inférieure à 15 jours	Par jour	0,05 €/m²

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20240321-ANNDEL-016-2024-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Manduel
VILLE DE MANDUEL

	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE – AUTRES DEVANTURES DE COMMERCES		
Flamme, drapeau à l'unité	Par an	10,00 €
Etal, portants ou présentoir (par ml)	Par mois	1,50 €
DROITS DE PLACE –MANIFESTATION ORGANISEE PAR UNE ASSOCIATION RESIDENTE SUR MANDUEL ET FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Si manifestation non lucrative (sans exposants) :		
Manifestations	Par jour	Gratuit
Buvette sans alcool	Par jour	Gratuit
Buvette avec alcool	Par jour	2,00 € /m²
Si manifestations lucratives (avec exposants) :		
Manifestations sur cours Jean-Jaurès :	Par jour	70,00 €
Manifestations occupant d'autres lieux publics :	Par jour	50,00 €
Mise à disposition benne pour déchets :	Forfait	50,00 €
Buvette sans alcool	Par jour	Gratuit
Buvette avec alcool	Par jour	2,00 €/m²
	Unité	**Tarifss**
DROITS DE PLACE MARCHE HEBDOMADAIRE ET VEHICULES DE VENTE AMBULANTE ALIMENTAIRE		
Tarif au ml		
Emplacement de 1 à 5 mètres linéaire	Par jour	6,00 €
Mètre linéaire supplémentaire	Par jour	1,50€

Jean-Jacques GRANAT
Maire de Manduel

MAIRIE DE MANDUEL
GARD